

FÉDÉRATION  
DÉPARTEMENTALE



Arlay, le 3 mai 2021

MAIRIE DE DOUCIER  
Madame le Maire  
21 impasse de la Mairie  
39130 DOUCIER

Réf : n° SL/CL 644/21

Objet : valorisation touristique et environnementale du Domaine de Chambly

Madame le Maire, Chère collègue,

Nous avons bien reçu votre courrier du 8 avril 2021 faisant état de la position de votre conseil municipal sur le projet d'éco-domaine du lac de Chambly qui vous a été présenté le 16 mars 2021 et il appelle de notre part un certain nombre de remarques et compléments.

Nous souhaitons, tout d'abord, vous préciser que l'éco-domaine du lac de Chambly n'est pas uniquement le projet de la Fédération départementale des chasseurs du Jura. D'une part, le lac et le marais sont la propriété de la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, aussi appelée Fondation des Chasseurs pour la nature. Cette dernière en a confié la gestion à la Fédération des Chasseurs du Jura et souhaite que ses territoires ne soient pas mis sous cloche mais soient partie prenante de projets territoriaux mettant en valeur l'action des chasseurs. D'autre part, ce projet associe et fédère beaucoup d'autres partenaires (Agence de l'eau, Communauté de Communes Terre d'Emeraude, Département, Région BFC, Banques des territoires, Agence Française pour la Biodiversité, Université, CNRS, PNR, Fédération de pêche, pôle Karst, IRSTEA, Conservatoires, associations,...) qui sont intéressés par le programme, soit pour s'engager sur le volet environnemental et la restauration du milieu et de ses fonctionnalités, soit pour participer à l'investissement, s'associer à la gestion et à son développement, ou prendre des participations dans la structure de gestion ou tout simplement pour le soutenir et contribuer au développement durable du territoire.

Il est à noter que ce projet dans ces deux volets s'inscrit, depuis son origine, totalement dans les orientations de l'opération Grand Site dans le label Lac rivières et cascades et est parfaitement compatible avec les orientations du Schéma de cohérence territoriale du Pays Lédonien. Il répond aussi aux objectifs de mise en valeur du site et de développement durable et de réhabilitation de la zone humide. Par ailleurs, compte tenu du classement du site (L 341 1-22) et de l'association, dès l'origine du projet de Monsieur l'Inspecteur des sites de la DREAL et de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, le projet a pu être construit pour qu'il puisse être rendu compatible avec les exigences d'un tel classement.

Le projet initial a toujours intégré les deux volets « réhabilitation environnementale » et « réhabilitation des bâtiments existants avec implantation des Ecolodges » puisque ces orientations sont celles qui ont été validées à l'issue de l'étude du cabinet Protourisme, par le comité de pilotage auquel la commune de Doucier et la Communauté de communes (à l'époque du Pays des lacs) ont toujours été associées et invitées. Ces deux volets complémentaires permettent, d'ailleurs, de trouver certes, un équilibre financier, mais garantissent les trois orientations qui ont découlé des décisions du comité de pilotage à savoir

MAISON DE LA NATURE ET DE LA FAUNE

Route de la Fontaine Salée - 39140 ARLAY - Tél. : 03 84 85 19 19 - Fax : 03 84 85 19 10 - [www.chasseurdujura.com](http://www.chasseurdujura.com)  
Association agréée au titre de la protection de l'environnement depuis le 31 octobre 1979.

- En faire un lieu de pédagogie environnementale avec l'ouverture à un public plus large du site (mais pas un site public), qui permette de développer un programme d'éducation à l'environnement et de sensibilisation au développement durable.
- De rénover les bâtiments existants pour offrir un lieu d'étapes et d'itinérances pour accueillir des groupes affinitaires, des voyageurs itinérants ....
- De développer les écolodges pour offrir un lieu d'expérience de séjours sauvages uniques dans le département et innovant pour un tourisme léger et durable.

Votre conseil municipal nous a fait part de ses inquiétudes concernant la gestion déléguée du site mais, à ce stade, rien n'est engagé ni décidé dans ce sens. Nous avons d'ailleurs envisagé avec les partenaires financeurs et autres plusieurs options qui restent à valider, d'une gestion publique, publique/privée ou privée avec un cahier des charges strictes et précis pour garantir les objectifs du projet.

L'expérience sur des sites similaires en France à forte valeur environnementale montre (et nous en avons visité) qu'il est tout à fait compatible de recevoir des « clients » sur un site sans porter atteinte à sa richesse environnementale et c'est bien là un des défis majeurs du projet.

Il ne s'agit pas d'ouvrir le site au public comme peut l'être Chalain, mais d'y accueillir uniquement les usagers programmés ou clients. Il faut donc relativiser le potentiel de fréquentation volontairement faible (de 50 à 80 personnes) eu égard aux 20 000 visiteurs permanents sur la vallée.

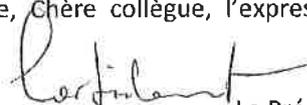
Nous avons bien intégré la volonté de votre conseil municipal de veiller à respecter les habitants, la biodiversité et les paysages et c'est bien un des objectifs de notre projet comme d'ailleurs celui d'être en cohérence avec l'OGS et le site classé.

Comme cela a été précisé lors de la présentation du programme à votre commune, nous sommes prêts, dans le cadre de l'OAP, à faire des aménagements et des adaptations, que ce soit sur les zonages ou sur les jauges qui permettront de rassurer les élus, de rendre ce projet compatible avec les attentes de votre conseil municipal afin de permettre sa mise en œuvre.

Même si le PLUi et le zonage relèvent de la compétence de la Communauté de communes, il est pour nous important, comme d'ailleurs dans tous les projets conduits par la Fédération, de partager avec les élus locaux, les enjeux, les ambitions et les objectifs des projets afin qu'ils puissent se mettre en place dans un esprit de collaboration et de partenariat.

Nous restons à votre écoute afin que lors d'une prochaine rencontre que nous pourrions avoir sur le site, nous puissions poursuivre nos échanges et définir ensemble quels seraient les adaptations et compromis à réaliser sur le projet afin de pouvoir envisager sereinement le développement de ce site dans un esprit de partenariat.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Chère collègue, l'expression de mes cordiales salutations.



Le Président,

Christian LAGALICE

